

Lutte contre les plantes envahissantes : la Jussie

**Compte rendu - Pêche au cas pratique
Mercredi 27 août 2008 - Syndicat Veyle Vivante**

Objet : Campagne d'arrachage de la Jussie sur le bassin versant de la Veyle (01)
Date : Mercredi 27 août 2008
Lieu : Saint Jean sur Veyle, Pont de Veyle, Crottet et Grièges (01)
Organisme(s) : Syndicat Mixte Veyle Vivante
Renseignements : Emmanuel RENOUE & Julien CORGET - Syndicat Veyle Vivante



Personnes présentes :

Syndicat Mixte Veyle Vivante	Daniel CRETIN (Président) ; Emmanuel RENOUE ; Julien CORGET
Fédération de Pêche de l'Ain	Benjamin HERODET ; Benjamin BULLE ; Gérald BORGET ; Jacques MOUGEOT
Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne	Alice PROST ; Yannick BOISSIEUX
EPTB Saône et Doubs	Fabien DEVIDAL
Conseil Général de l'Ain	Sébastien TOURNIER
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Laurence CURTET
ARRA :	VALÉ Nicolas
Elus des communes	Christian MARTIN (Grièges) ; Jacques VIGOUREUX (Crottet) ; Louis VERNAY (St Jean sur Veyle) ; Martial LOISY (Confrançon)
Services techniques	St Jean sur Veyle ; Crottet ; Pont de Veyle ; Grièges
AAPPMA	Le Goujon de la Veyle (Mézériat) ; Le Filochon (Vonnas) ; L'hameçon (St Cyr sur Menthon) ; L'Epuisette (St Jean sur Veyle) ; La Veyle (Grièges - Pont de Veyle) ; AAPPMA de Pont de Vaux.

La Jussie : une plante envahissante nuisible

La Jussie rampante (*Ludwigia peploides*; feuilles émergées, arrondies et glabres) et la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*, ou Grande Jussie; feuilles émergées, pointues et poilues), sont des plantes aquatiques herbacées de la famille des *Onagraceae*, facilement reconnaissables à leurs fleurs jaunes. Originaires des régions tempérées et chaudes (Amérique du sud notamment), elles furent importées en métropole au début du 19^e siècle à des fins ornementales.



Ludwigia grandiflora sur le bassin de la Veyle (01) ;
Source : Fabien DEVIDAL, EPTB Saône Doubs.

Ces plantes aquatiques flottantes sont pourvues de longues tiges facilitant leur ancrage en berge et en fond de plan d'eau. Elles se développent principalement dans les eaux calmes jusqu'à 2 ou 3 m de profondeur tandis que leurs tiges florifères émergent du plan d'eau de 50 à 80 cm. Leurs fruits, sortes de capsules allongées, renferment de nombreuses graines. Dans le même temps, ces plantes se reproduisent très facilement notamment par bouturage.

Elles présentent la particularité de développer très rapidement des herbiers denses et inextricables qui empêchent le passage de la lumière dans le plan d'eau. Les conséquences sont l'élimination des espèces végétales et animales indigènes, la modification du fonctionnement hydraulique du cours d'eau, l'amplification de l'envasement et l'asphyxie du milieu.

Leur capacité reproductive, leur croissance particulièrement rapide (doublement de la biomasse toutes les 2 à 3 semaines) et leurs impacts en font une plante invasive particulièrement menaçante pour les milieux aquatiques européens. En France, ces deux espèces font ainsi l'objet d'un arrêté ministériel interdisant « *sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, le colportage, la mise en vente, la vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de tout spécimen* » (Arrêté du 2 mai 2007, J.O n° 114 du 17 mai 2007).

Reconnaître la Jussie :

1^{ère} phase d'évolution (avril à juillet) :

À la surface de l'eau, la Jussie forme des rosettes isolées ou reliées par une longue tige. Les feuilles sont rondes et d'un vert brillant.

2^{ème} phase d'évolution (juin à octobre) :

La tige se redresse et les feuilles s'allongent. De grandes fleurs jaunes (diamètre de 5cm) à 5 pétales éclosent au sommet.

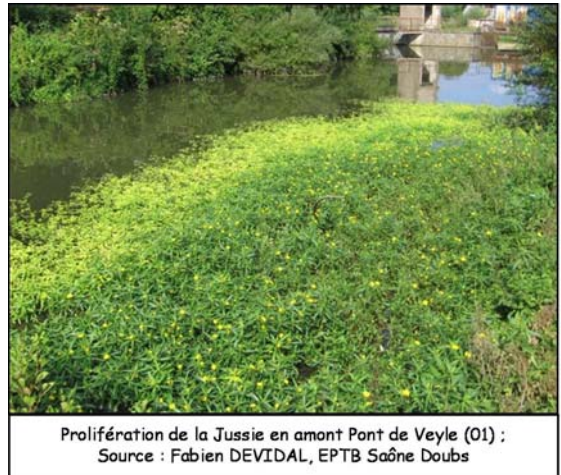
Source : <http://pagesperso-orange.fr/eden-sur-erdre/pages/pagesenvi/pgepltesenva/jussie.htm>

Une situation inédite dans l'Ain :

En Rhône-Alpes (bassin RM&C), la contamination par la Jussie, jusqu'alors cantonnée à quelques étangs de la Dombes (2 en 2007, 15 en 2008), commence à s'étendre aux cours d'eau du département de l'Ain. Le bassin versant de la Veyle (Dombes et Bresse) est le premier à subir une prolifération de Grande Jussie. Cette présence en cours d'eau est inédite dans l'Ain.

Il semble que la contamination soit issue de la mare du « Moulin Grand » à proximité de Saint Jean sur Veyle (01). Les matériaux d'arrachages auraient été stockés en zone inondable de la Veyle durant l'été 2003.

La présence de la plante envahissante dans le cours d'eau a été découverte au début du mois d'août 2008. Un recensement a donc été effectué afin d'estimer la gravité de la contamination. De nombreuses tâches représentant une surface d'environ 1000 m² ont été observés sur l'ensemble du linéaire. Les affluents tels que le Renon, l'Irance ou le Vieux Jonc ne semblent pas encore touchés pour l'instant.



Cette situation nécessite une réaction rapide et la plus efficace possible afin de limiter la prolifération qui pourrait sur un cours d'eau comme la Veyle, poser de gros problèmes dans les annexes hydrauliques.

L'arrachage : seul moyen de lutte connu...

À l'heure actuelle, le seul moyen de lutte connu contre la Jussie est l'arrachage, manuel ou mécanique. L'arrachage mécanique est moins sélectif et plus coûteux. L'efficacité de cette méthode est relative puisqu'elle permet surtout de contenir la prolifération.

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante (groupement de 50 communes de la Dombes et de la Bresse) et la Fédération de pêche de l'Ain ont choisi de procéder à l'arrachage manuel de 1 000 m² de Jussie. Une première campagne a été réalisée au début du mois d'août 2008 avec une quinzaine de bénévoles sur environ 200 m².

Les AAPPMA de la basse Veyle ont fourni de nombreux bénévoles ainsi que plusieurs embarcations pour cette deuxième campagne d'arrachage. Les services techniques et les élus des différentes communes concernées par la Jussie (Saint Jean sur Veyle, Pont de Veyle, Crottet et Grièges) ont été mobilisés pour participer à cette seconde campagne d'arrachage. Au total c'est une trentaine de personnes qui ont participé à l'arrachage de la Jussie parfois dans des conditions peu réjouissantes.

La matinée a permis de réaliser le plus gros du travail. Une partie de l'après midi a permis à une quinzaine de personnes de terminer l'arrachage sur les grosses tâches situés plus en aval, en particulier dans des zones qui servent d'abreuvoir pour le bétail. Du fait du piétinement des bovins, la Jussie est régulièrement fractionnée ce qui entraîne la création d'un tapis très dense et très difficiles à arracher.

Plusieurs embarcations ont été utilisées pour accéder aux différentes tâches situées sur le cours d'eau, rarement accessibles du fait de la profondeur qui peut atteindre 3 mètres et repérer les rosettes susceptibles de permettre la prolifération vers l'aval. Les tâches les plus accessibles ont été traitées à pied.

Lorsque nécessaire, des filets ont été disposés à l'aval du site traité afin de récupérer les éventuels fragments susceptibles de se diffuser vers l'aval. Un ramassage à l'épuisette a été réalisé de façon rigoureuse sur les sites traités.



Les plantes arrachées par les bénévoles ont été mises dans des bennes étanches qui seront ensuite acheminées vers le centre de compostage agréé de la Tienne. Elles seront éliminées par un compostage à 60-70°C durant 3 à 4 semaines. Cette technique d'élimination est pour l'instant la plus efficace connue et la moins coûteuse.

Un suivi de la reprise des tâches sera effectué au cours des prochains mois par les gardes de la Fédération de pêche de l'Ain en partenariat avec les techniciens du Syndicat Veyle Vivante. Une nouvelle campagne d'arrachage sera certainement nécessaire fin septembre afin de limiter la propagation vers l'aval. Une surveillance permanente de la basse Veyle va se mettre en place progressivement durant le mois de septembre.

Les élus du syndicat Veyle Vivante sont conscients de l'ampleur du problème et un certain nombre de mesures seront prises durant l'hiver pour anticiper sur l'été 2009 (DIG, marché public)

Il s'agira de faire appel à une entreprise afin de mener ce type d'opération dans les prochaines années. L'objectif est ne pas épuiser les bénévoles sur ce type d'action tout en continuant à sensibiliser le monde de la pêche à la détection de la Jussie.

Les enjeux :

- ◆ limiter l'expansion de cette espèce exotique afin d'éviter qu'elle ne contamine d'autres cours d'eau plus en aval, notamment la Saône,
- ◆ sensibiliser les élus, les riverains et les pêcheurs à la problématique des plantes envahissantes.

L'utilité de cette pêche au cas pratique :

- ◆ une action bénévole utile pour chacun des participants,
- ◆ des échanges entre gestionnaires de milieux aquatiques, élus, pêcheurs et riverains,
- ◆ des regards extérieurs sur une opération expérimentale.

Contacts :

Emmanuel RENO, Technicien de rivière et **Julien CORGET**, Chargé de mission
Syndicat Mixte Veyle Vivante
77, route de Mâcon - 01540 VONNAS
Tel. : 04 74 50 26 66
Mél : veyle-vivante@wanadoo.fr

Benjamin HERODET et **Benjamin BULLE**, Techniciens de rivière
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Ain
10, allée de Challes - 01000 BOURG EN BRESSE
Tel. : 04 74 22 38 38
Mél : federation.peche.01@wanadoo.fr

Nicolas VALÉ, Chargé de mission
Association Rivière Rhône Alpes
7 rue Alphonse Terray - 38000 GRENOBLE
Tel : 04 76 70 43 47
Mél : arra@riviererhonealpes.org

Pour en savoir plus :

Reportage de France 3 Rhône-Alpes du 13/08/08 :
<http://rhone-alpes-auvergne.france3.fr/info/45579284-fr.php>

Guide technique de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement (Juin 2002) :
<http://www.ame-lr.org/publications/espaces/jussies2002/>

Site du Syndicat Mixte EDENN (Erdre, 44) :
<http://pagesperso-orange.fr/eden-sur-erdre/pages/pagesenvi/pgepltesenva/jussie.htm>

La lettre des SAGE (Bassins de l'Orne et de la Seulles, 14) - Mars Avril 2008 :
http://www.gesteau.eaufrance.fr/DOC/SAGE/upload/doc_SAGE03015-1207206939.pdf

Site de la DDE du Loiret :
http://www.loiret.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=718